

RCS : ALBI

Code greffe : 8101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00639

Numéro SIREN : 903 245 124

Nom ou dénomination : 2F COMPANY

Ce dépôt a été enregistré le 22/03/2024 sous le numéro de dépôt 1445

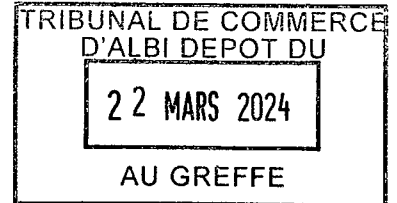
B 1115

2F COMPANY

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 252.500 €uros

Siège social : 3, Chemin des Deux Moulins – Cambon du Temple
81430 LE FRAYSSE

R.C.S. ALBI 903 245 124



EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

2021 B 639

DOCUMENTS DEPOSES EN UN EXEMPLAIRE

AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

- ◆ Comptes annuels
- ◆ Proposition d'Affectation du Résultat
- ◆ Décision d'Affectation du Résultat

Certifié exact,

Le Président :
Frédéric FAGES

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*05

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 2 F COMPANY</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>3 chemin des deux Moulins 81430 LE FRAYSSE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>13</u>				
Numéro SIRET* <u>90324512400016</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice clos le <u>30/09/2023</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé		AA				
TOTAL (I)						
AC I II - IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC	COPIE CERTIFIEE CONFORME 	
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT
Autres participations	CU		CV	150 300		
Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés	BD		BE	4 620		
Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières*	BH		BI			
TOTAL (II)		BJ	154 920	BK	154 920	
AC III - CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA	580	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	95 076	CG	95 076	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
	TOTAL (III)	CJ	95 656	CK	95 656	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	250 576	1A		250 576
Renvois :	(1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS 2 F COMPANY		Exercice N	
				Néant <input type="checkbox"/> *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :252 500.....)	DA	252 500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	-4 157		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-1 058		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	247 286	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
PROVISIONS pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 004		
	Dettes fiscales et sociales	DY			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	2 286			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	3 290		
	Écarts de conversion passif *	TOTAL (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	250 576		
KENVUJIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 290			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS 2 F COMPANY		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL		
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres Produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 593	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	45	
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 638
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-1 638	
Operations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	580	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	580	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	580	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-1 058	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS 2 F COMPANY Néant *

Exercice N

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	

4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII) HI

Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) HJ

Impôts sur les bénéfices * (X) HK

TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII) HL 580

TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X) HM 1 638

5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges) HN -1 058

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme HO

(2) Dont { produits de locations immobilières HY
produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) IG

(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * HP
- Crédit-bail immobilier HQ

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) IH

(5) Dont produits concernant les entreprises liées IJ

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées IK

(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI) HX

(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI) RC

Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI) RD

(9) Dont transfert de charges A1

(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5) A2

(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits) A3

(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges) A4

(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9

dont cotisations facultatives Madelin A7

dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8

(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS 2 F COMPANY				Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
		1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
				2		3			
INCURF	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	KE	KF			
CORPORELLES	Terrains			KG	KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ	KK	KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM	KN	KO			
	Installations gales, agencés*, aménagés des constructions	[Dont Composants M2]	KP	KQ	KR				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS	KT	KU			
	Autres immobilisations incorporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW	KX			
		Matériel de transport *		KY	KZ	LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	LC	LD			
		Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG			
	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ				
	Avances et acomptes		LK	LL	LM				
	TOTAL III		LN	LO	LP				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T			
Autres participations		8U	150 300	8V	8W				
Autres titres immobilisés		1P		1R	1S 4 620				
Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U	1V				
TOTAL IV		LQ	150 300	LR	LS 4 620				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	150 300	ØH	ØJ 4 620				
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		1		2		3		4	
INCURF	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN	CØ	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO	LV	LW	1X		
CORPORELLES	Terrains			IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC ?		
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS	MG	MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers			IU	MM	MN	MO	
		Matériel de transport			IV	MP	MQ	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	MS	MT	MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX	MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	NA	NB		
Avances et acomptes			NC	ND	NE	NF			
TOTAL III			IY	NG	NH	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	ØU	M7	ØW		
	Autres participations			IØ	ØX	ØY	150 300	ØZ	
	Autres titres immobilisés			11	2B	2C	4 620	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			12	2E	2F	2G		
	TOTAL IV			13	NJ	NK	154 920	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14	ØK	ØL	154 920	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 2 F COMPANY					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice N clos le 30/09/2023						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".</p>						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS 2 F COMPANY										Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
CADRE A														
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY			EL			EM			EN		
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE			PF			PG			PH		
TOTAL I			RK			RM			RN			RO		
Terrains			PI			PJ			PK			PL		
Constructions			Sur sol propre			PM			PN			PO		
			Sur sol d'autrui			PR			PS			PT		
			Inst.générales, agencements et aménagements des constructions			PV			PW			PX		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC		
Autres immobilisations corporelles			Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD			QE			QF		
			Matériel de transport			QH			QI			QJ		
			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL			QM			QN		
			Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS		
TOTAL II			QU			QV			QW			QX		
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN			ØP			ØQ			ØR		
CADRE B														
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif			Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV						
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD						
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						
Constructions		Sur sol propre		R1		R2		R3		R4		R5		
		Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		
		Inst. gales, agenc et am. divers		S5		S6		S7		S8		S9		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		
		Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		
		Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		
		Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM				NO		
TOTAL III														
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C														
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *														
			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8		
Primes de remboursement des obligations									SP			SR		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS 2 F COMPANY		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	JC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	JK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obli- gations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
		UG	UH			
		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : SAS 2 F COMPANY		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	580		580		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX		VT	580	VU	580	VV
RENVUIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 004		1 004		
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW					
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 286		2 286		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	3 290	VZ	3 290		
RENVUIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD							

Désignation de l'entreprise : SAS 2 F COMPANY		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET	<input type="checkbox"/>	Néant	<input type="checkbox"/>	* Exercice N, clos le : 30/09/2023	
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)								WB
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)								WC
	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)								WD
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option								WE
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WF
	Amendes et pénalités								WG
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								WH
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)								WI
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE								WJ
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI								WK	
Moins-values nettes à long terme								WL	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*								WM	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								WN	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *								WO	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								WP	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								WQ	
TOTAL I								WR	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*								WS	1 058
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WT	
Régimes impositifs particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme								WU
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %								WV
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WW
	Régime des sociétés mères et des filiales *								WX
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								WY
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								WZ
	Majoration d'amortissement*								XA
	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)								XB
	ZFU-TE (art. 44 octies A)								XC
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)								XD
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XE	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé								XF	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								YG	
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :								XH	1 058
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								XI	1 058
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XJ	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XK	1 058

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS 2 F COMPANY

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1 - REGLES ET METHODES

La comptabilité générale a pour objet d'enregistrer toutes les opérations affectant le patrimoine de l'entreprise. Elle permet :

- de dégager le résultat à la fin de l'exercice ou de toute autre période.
- de présenter la situation comptable des éléments de l'actif et du passif à la fin de l'exercice, ou de toute autre période.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels notamment :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2015-06 qui réorganise notamment les informations à fournir dans l'annexe ainsi que le règlement ANC n°2016-07 qui incorpore dans le PCG certaines dispositions du Code de commerce et au règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015 relatif aux nouvelles règles applicables aux éléments incorporels, notamment au fonds commercial.

2 - METHODE D'EVALUATION

La méthode retenue conformément au plan comptable général pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Elle est fondée sur le coût d'acquisition ou le coût de production des divers éléments.

A leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise les biens sont comptabilisés conformément aux prescriptions suivantes :

- Les biens acquis à titre onéreux, à leur coût d'acquisition : en additionnant le prix convenu entre les parties et les frais accessoires.
- Les biens produits par l'entreprise, à leur coût de production en additionnant :
 - Le coût d'acquisition des matières premières,
 - Les autres coûts engagés par l'entreprise, c'est à dire les charges directes de production et les charges indirectes de production dans la mesure où ces dernières peuvent être raisonnablement rattachées à la production du bien.Les charges d'administration générale en sont généralement exclues, sauf si les conditions spécifiques d'exploitation en justifient la prise en compte.

Une immobilisation est décomposable si des éléments qui la composent ont une durée de vie différente. L'immobilisation est alors décomposée et ses différents composants amortis sur leur durée d'utilisation.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS 2 F COMPANY

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

3 - PROVISION ET AMORTISSEMENT

- Suite à l'application du nouveau règlement 2015-06, la société a effectué une analyse du fonds de commerce pour constater au besoin une éventuelle dépréciation.

- Pour l'arrêt des comptes, la valeur comptable des biens, stocks, créances, participations et valeurs mobilières de placement est déterminée conformément aux prescriptions suivantes : La valeur d'entrée dans le bilan est maintenue en écriture en tant que valeur brute. Cette valeur brute est comparée à la valeur de réalisation ou de recouvrement à la clôture et donne lieu à provision en cas de perte latente. Pour les éléments d'actifs, les plus-values constatées entre la valeur de clôture et la valeur d'entrée ne sont pas comptabilisées.

- En ce qui concerne les amortissements des immobilisations existantes au 1er Janvier 2005, c'est la méthode prospective de réallocation de la valeur nette comptable qui a été appliquée : la valeur nette comptable est amortie sur la durée de vie restante entre la durée d'utilisation et la durée initiale d'amortissement quand ces durées diffèrent.

- Les amortissements sont déterminés, soit en linéaire, soit en dégressif, soit en dérogatoire, la durée d'usage étant indiquée ci-dessous :

- Construction	10 à 50	ans
- Agencement et aménagement	5 à 10	ans
- Matériel	3 à 10	ans
- Mobilier	5 à 10	ans
- Logiciel	2 à 5	ans

Remarque : pour les biens d'occasion, la durée d'amortissement peut être réduite.

- Les subventions d'investissement sont reprises au même rythme que les investissements qu'elles financent.

- Au delà des provisions d'actifs, figurent au passif d'éventuelles provisions pour risque ou charge.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS 2 F COMPANY

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORP.:	Frais d'établissement et de développement TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			
CORP.:	Terrains			
	Constructions			
	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			
	Inst. générales, agencés & aménagés divers			
	Autres immos corporelles			
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau & mobilier informatique			
Emballages récupérables & divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL				
FINANCIERES:	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations	150 300,00		
	Autres titres immobilisés			4 620,00
	Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL		150 300,00		4 620,00
TOTAL GENERAL		150 300,00		4 620,00

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
		par virt poste	par cessions		
INCORP.:	Frais d'établissement & dévelop. TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles TOTAL				
CORP.:	Terrains				
	Constructions				
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				
	Inst. gal. agen. amé. divers				
	Autres immos corporelles				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau, inform., mobilier				
Emb. récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL					
FINANCIERES:	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			150 300,00	
	Autres titres immobilisés			4 620,00	
	Prêts & autres immob. financières				
TOTAL				154 920,00	
TOTAL GENERAL				154 920,00	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS 2 F COMPANY

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société) F2TP - 3 CH.DES DEUX MOULINS 81430 LE FRAYSSE - 9042	150 500,00	30 259,32	99,87	18 583,36
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS 2 F COMPANY

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

PRODUITS À RECEVOIR	
PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	579,95
Disponibilités	
TOTAL	579,95

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS 2 F COMPANY

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	25 250,00	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	25 250,00	10,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS 2 F COMPANY

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	252 500,00			252 500,00
Primes liées au capital social				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Écart d'équivalence				
Report à nouveau			4 156,63	-4 156,63
Résultat de l'exercice	-4 156,63		-3 098,86	-1 057,77
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	248 343,37		1 057,77	247 285,60

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS 2 F COMPANY

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 004,40
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	1 004,40

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS 2 F COMPANY

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

2F COMPANY

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 252.500 €uros

Siège social : 3, Chemin des Deux Moulins – Cambon du Temple
81430 LE FRAYSSE

R.C.S. ALBI 903 245 124




PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT DE L’ACTIONNAIRE UNIQUE DU 19 MARS 2024

Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2023

Je propose d’affecter la perte de l’exercice clos le 30 Septembre 2023, qui s’élève à 1.057,77 €, pour son intégralité, au compte « Report à Nouveau ».

Conformément à la loi, je rappelle que, depuis la constitution de la société, aucun dividende n’a été distribué.



2F COMPANY

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 252.500 €uros

Siège social : 3, Chemin des Deux Moulins – Cambon du Temple
81430 LE FRAYSSE

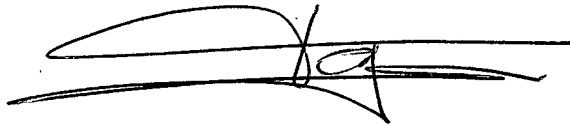
R.C.S. ALBI 903 245 124

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 19 MARS 2024

Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2023

L'Actionnaire Unique, sur proposition du Président, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 Septembre 2023, qui s'élève à 1.057,77 €, pour son intégralité, au compte « Report à Nouveau ».

L'Actionnaire Unique, en outre, prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized name or set of initials.